

étrangère, celles qui appartenait à des intérêts américains sont restées les plus importantes, mais l'expansion rapide d'intervenants provenant de la CE et d'ailleurs dans le monde a érodé leur position, au plan aussi bien des actifs que des revenus d'exploitation.

Tableau 3.1.2
Proportion de l'actif total et des revenus d'exploitation
revenant à des intérêts étrangers²⁶

<u>Année</u>	<u>Actif total (%)</u>	<u>Revenu d'exploitation (%)</u>
1983	17,5	27,7
1984	17,7	28,0
1985	18,2	27,4
1986	18,4	26,2
1987	19,2	26,2
1988	20,2	25,7
1989	21,2	25,5
1990	21,2	26,1
1991	20,8	26,8
1992	20,8	27,6

L'investissement direct de l'étranger au Canada reste principalement le fait d'intérêts américains, qui en cumulaient 64 p. 100 à la fin de 1991, malgré une chute sensible depuis le milieu des années soixante-dix, moment où cette proportion se situait à près de 75 p. 100 (voir le graphique 3.1.1). La baisse est attribuable à l'intervention plus prononcée d'entreprises originaires de la CE, du Japon et des pays du littoral du Pacifique. Pris dans leur ensemble, les membres de l'Union européenne occupent le deuxième rang, s'arrogeant 23 p. 100 du total des investissements étrangers. La quasi-totalité de ceux-ci sont effectués par des ressortissants de pays de l'OCDE, car à peine 4 p. 100 des fonds en cause viennent d'ailleurs dans le monde.

Le secteur financier et celui de l'énergie étaient, fin 1991, les principaux bénéficiaires de l'investissement étranger direct au Canada; ils en obtenaient respectivement 18 et 17 p. 100 (voir le graphique 3.1.2). Des 64 p. 100 qui provenaient des États-Unis, 17 p. 100 allaient à l'énergie et 14 p. 100 au secteur financier. La répartition de la participation étrangère témoigne de l'éventail des richesses naturelles de notre pays.

de croissance du revenu de ces sociétés a connu une reprise vigoureuse et supérieure à celui qu'effectuaient les entreprises à participation étrangère. Voir à ce sujet Statistique Canada, publication n° 61-220, p. 16.

²⁶ Source : Statistique Canada, publication n° 61-220. Les données de la période 1983-1988 ne peuvent être immédiatement comparées à celles des années 1989 à 1992, en raison d'une modification des critères d'échantillonnage et des méthodes de compilation.